ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 68257

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la légalisation de la récupération de l'eau de pluie. En effet, pour certains usages il semblerait que le ministère de l'écologie et du développement durable préconise le recours à cette récupération sans que soit pour autant nécessaire la mention de certaines caractéristiques de potabilité. Aussi, existant une contradiction entre le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de la santé et des solidarités, qui proscrit cette méthode, elle lui demande de bien vouloir lui signaler si des dispositions nouvelles sont venues clarifier ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : Mme Nathalie Kosciusko-Morizet
Circonscription : Essonne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68257
Rubrique : Eau
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6397